



bail non signé demande de payer les 3 mois de preavis

Par **laetitia2801**, le **25/02/2019** à **13:00**

Bonjour,

Mes anciens propriétaires me demandent de payer les 3 mois de préavis sachant que je n'ai pas signé de bail et qu'ils m'ont demandé de partir. Dois-je les payer ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **14:28**

Bonjour,

Voyez votre ADIL car votre propriétaire devaient vous faire signer un bail de location.*

NON, vous n'avez pas à payer les 3 mois de préavis. S'ils insistent, dites leurs qu'ils s'adressent aux tribunaux.

Attention, avant votre départ, faites effectuer un état des lieux par un huissier, ceci pour que vos propriétaires ne vous collent pas à votre charge, des travaux qui n'existeraient pas.